

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

ARRÊTÉ MUNICIPAL

AR-20260421-210



AFFAIRES GÉNÉRALES

Délégation de fonction et de signature du Maire à la 4^{ème} adjointe en charge de la culture, du patrimoine et de la citoyenneté

Le Maire de la Commune de Miribel,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DL-20260328-025 en date du 28 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à huit,

Considérant la nécessité d'assurer la bonne administration des affaires communales, il convient de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Patricia DRAI, 4^{ème} adjointe au Maire,

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de Sylvie VIRICEL, Maire, il est donné délégation à la 4^{ème} adjointe, Patricia DRAI, pour exercer concurremment avec elle les fonctions ou attributions qui relèvent de sa compétence dans les domaines ou secteurs d'activités ci-après :

Culture

- Définition, pilotage et suivi de la politique culturelle communale
- Soutien, accompagnement et valorisation des actions culturelles, artistiques et éducatives portées par la Commune ou en partenariat avec les acteurs locaux
- Coordination, suivi et animation des équipements culturels municipaux (bibliothèque, salles culturelles, lieux d'exposition, ...)
- Organisation, coordination et soutien aux manifestations et événements culturels
- Développement, coordination et suivi des relations avec les associations culturelles, artistes, institutions et partenaires culturels
- Pilotage de la politique de développement de l'accès à la culture pour tous, de la médiation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle

Patrimoine

- Pilotage de la politique de gestion des sites, édifices, ouvrages et espaces à valeur patrimoniale, paysagère, historique ou mémorielle

- Développement, coordination et suivi des projets de restauration, de conservation et de valorisation du patrimoine, y compris lorsqu'ils relèvent de dispositifs de protection ou d'inscription au titre des monuments historiques
- Coordination et suivi des projets patrimoniaux structurants notamment celui des ouvrages et du site de la Madone et du Carillon, incluant les opérations de requalification, de mise en valeur, de mise en usage de ces sites
- Gestion des relations avec les services de l'État compétents (DRAC, Architectes des Bâtiments de France, services patrimoniaux), les collectivités partenaires et les organismes spécialisés
- Pilotage de la politique de valorisation touristique, culturelle et identitaire du patrimoine communal, en lien avec l'histoire locale et l'identité du territoire, en partenariat avec l'Office du Tourisme et les acteurs concernés
- Coordination des actions de transmission de la mémoire locale, de valorisation de l'histoire communale et des éléments remarquables du territoire
- Gestion du suivi des demandes de financements, subventions et partenariats relatifs aux projets patrimoniaux
- Pilotage de l'intégration du patrimoine dans une approche transversale associant culture, aménagement, cadre de vie, attractivité et développement territorial

Citoyenneté

- Définition, pilotage et suivi de la politique communale de citoyenneté et de participation citoyenne
- Développement et animation des instances de démocratie participative et de concertation locale
- Promotion des valeurs républicaines, de la citoyenneté active et du vivre-ensemble
- Soutien aux démarches favorisant l'engagement citoyen, la participation des habitants et le dialogue avec la population
- Coordination des actions de médiation, d'information et de concertation avec les habitants

Conseil municipal des enfants (CME)

- Mise en place, animation et suivi du Conseil municipal des enfants
- Accompagnement des enfants élus dans l'apprentissage des valeurs démocratiques, du fonctionnement des institutions et de la vie citoyenne
- Coordination des projets portés par le CME, en lien avec les services municipaux, les écoles et les partenaires éducatifs
- Valorisation des travaux, propositions et actions du Conseil municipal des enfants auprès des élus, des habitants et des partenaires
- Suivi des manifestations et temps institutionnels associant le CME à la vie municipale

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Patricia DRAI, 4^{ème} adjointe, à l'effet de signer, concurremment avec le Maire, les courriers, les contrats, les conventions ainsi que les documents administratifs et comptables, relatifs à sa délégation à l'exception des actes relatifs à la commande publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Peut également être exercé contre le présent arrêté un recours gracieux auprès du Maire ; un recours contentieux pouvant ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon par voie dématérialisée (<https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>) dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera immédiatement transmise à :

- L'intéressée
- Madame la Préfète de l'Ain
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Trésorière Municipale

Fait à Miribel, le 21 avril 2026

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le :

Publication / notification le :

Le Maire,

Sylvie VIRICEL

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



Notifié le 23 avril 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

